



# TOUR DE MARE

Journal diffusé à 6000 exemplaires  
N°I.S.S.N. 1258 7737

JOURNAL DU QUARTIER

Chapelle

N.D. de Jérusalem P. BERTIN Edité par l'Association pour la Qualité de la Vie à la Tour de Mare (A.Q.V.T.D.M.)

Internet : [www.aqvtdm.com](http://www.aqvtdm.com) E-mail : [journal@aqvtdm.com](mailto:journal@aqvtdm.com)



Numéro 294

Août 2015

6

## Environnement



PEINTURE-PATINES-FAÏENCE-PARQUETS  
PLACOPLÂTRE - FAUX PLAFONDS...

Travail soigné - devis gratuit  
[fernandofarris@orange.fr](mailto:fernandofarris@orange.fr)

Fernando s'adresse  
aux particuliers et aux entreprises  
Tél. : 04 94 53 29 66  
06 68 01 42 73

125 avenue R. Couzinet - La Tour de Mare - FRÉJUS

### AAD LA MERISIÈRE

(Ambiance - Art - Décor)  
A votre service depuis 1982

- MEUBLES
- DÉCORATION
- CANAPÉS - LITETTE
- ANTIQUITÉS
- P. ENTRETIEN KIRAVIV
- RESTAURATION - RELOOKAGE

[www.meubles-la-merisiere.fr](http://www.meubles-la-merisiere.fr)  
31 rue Saint Exupéry - FRÉJUS

TEL 04-94-51-48-13



## Bellissima

Coiffeur Visagiste à domicile

Fréjus - Saint-Raphaël  
et alentours  
Tél : 06 11 44 10 00

### Entretien et création de Jardins H. COLLOMP



Tous travaux : nettoyage, taille, plantation,  
installation arrosage automatique.

Livraison terre et gravier en petites quantités

FRÉJUS - Tél : 04 94 53 04 81

### Entreprise de Maçonnerie

## GALLO

Construction & Rénovation  
Finitions et petits travaux  
tél : 04 94 53 01 91  
et 06 63 87 53 75

Domaine du Capitou  
33, allée des Flamants  
83600 Fréjus



### SAUVEGARDE DES PALMIERS

#### Collectif Méditerranéen pour la sauvegarde des palmiers.

La réunion du 26 juin 2015 à Hyères a pleinement atteint ses objectifs :

Plus de 200 personnes sont venues des différents départements de la Région Paca ainsi que d'Espagne et d'Italie : particuliers et copropriétés propriétaires de palmiers, CIL, associations, mairies, professionnels agréés CRP, pépiniéristes, groupements municipaux des villes de San Remo, Bordighera, Imperia, Ospedaletti et Ventimiglia ont tenu à être présents pour discuter de la stratégie d'éradication proposée en France.

Le but de cette réunion était de dénoncer le monopole de fait que la société Syngenta s'est octroyé sur les traitements à base de « Revive », autorisés depuis l'arrêté ministériel de mars 2014. Cette dénonciation publique de Syngenta a pour objet de pousser la firme à abandonner son monopole ou, à défaut, de convaincre le Ministère de l'Agriculture d'intervenir afin que le « Revive » soit mis en vente et que le prix des traitements soit celui du marché. Les coûts des traitements par palmier seraient alors divisés par dix et deviendraient donc supportables pour la majorité des villes et des particuliers, condition indispensable pour traiter rapidement tous les palmiers et ainsi faire disparaître le CRP.

Syngenta n'a envoyé personne pour fournir les explications qui justifieraient ce monopole.

Un long débat de fond a suivi l'intervention des conférenciers. Il a porté sur :

- l'absence de légitimité du monopole de Syngenta et des prix fixés pour les traitements,
- les actions à mener pour obtenir que soit mis fin à ce monopole.

En effet, ce n'est pas parce que Syngenta est propriétaire du Revive qu'il peut décider quel professionnel pourra l'appliquer, à quelles conditions et à quel prix. Aucun règlement ni raison technique ne lui donnent ce pouvoir qui revient à établir un monopole sur les traitements contre lequel le CMSP proteste.

L'intérêt de mener une action concertée transfrontalière avec l'Italie et l'Espagne apparaissait évident.

Pour être efficace et la plus économique possible, la lutte doit être organisée sur une base collective avec des chantiers groupés dans le temps et dans l'espace sans tenir compte des frontières que le CRP ignore.

Des synergies sont à mettre en œuvre, car la même démarche et la même organisation peuvent être appliquées dans la lutte contre d'autres espèces invasives mortelles, non seulement pour la sauvegarde des palmiers mais également pour celle des oliviers des Pouilles ou celle des pins en Espagne ou au Portugal.

Côté italien, Silvia Alborno a présenté l'hécatombe de palmiers à l'œuvre sur toute la côte ligure et souligné la passivité des autorités face à cette catastrophe.

Côté espagnol, la situation est également catastrophique. Les conditions de monopole fixées par Syngenta pour l'utilisation du Revive sont les mêmes en Espagne qu'en France. Elles ont conduit au même rejet de cette technique de la part de la majorité des propriétaires. Il faut donc que le grave problème posé par le monopole de Syngenta qui interdit la mise en œuvre d'une stratégie de lutte organisée et collective pour sauver les palmiers finisse par arriver au Ministère de l'Agriculture qui est l'autorité compétente sur cette question puisque le charançon rouge des palmiers (CRP) est un ravageur de lutte obligatoire et que le Ministère a tout pouvoir pour fixer les conditions de cette lutte.

S'il perdure, le monopole de Syngenta va conduire les propriétaires de palmiers, villes ou particuliers, à faire percer quatre trous dans leurs palmiers tous les ans pendant un temps indéfini. Il ne fait aucun doute qu'une telle pratique va créer à terme un risque de chute de leurs palmiers et d'accidents potentiels graves.

En conclusion : la protestation initiée lors de la réunion du 26 juin doit s'amplifier avec une mobilisation de tous les propriétaires de palmiers afin que, si Syngenta ne lâche pas rapidement son monopole, les médias et les politiques se saisissent du problème :

- pétition des propriétaires de palmiers auprès des maires et des députés,
- dépôt de plaintes pour abus de position dominante de Syngenta à la DGCCRF,
- protestation par Internet sur les réseaux sociaux et les sites web.

Pour soutenir l'action du CMSP,  
voir le site : [collectifpalmiers.free.fr](http://collectifpalmiers.free.fr)

DC